

Charte de la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie

1. L'historique de la CNAPD

Initialement baptisée Comité national d'action pour la Paix et le développement, la Coordination nationale d'action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) fut créée à Bruxelles le 19 septembre 1970. L'objectif était de fédérer des organisations de jeunesse, des associations d'éducation permanente, des syndicats, des ONG et associations de solidarité avec les peuples victimes de l'apartheid et du colonialisme et des organisations pacifistes autour des thèmes de la lutte pour la Paix, de la lutte pour le développement des pays du Sud et de la lutte pour les libertés démocratiques.

La CNAPD mena notamment des actions en faveur de l'objection de conscience, contre la guerre au Vietnam, contre les dépenses militaires (achats des chars AMS et des avions de combat F16), contre les dictatures militaires en Amérique latine, en Grèce, en République Démocratique du Congo, contre l'apartheid, contre le racisme et la xénophobie et contre la domination des pays industrialisés dans le monde, pour la création d'une zone dénucléarisée en Europe (à commencer par la Belgique), pour la défense des immigrés, des libertés démocratiques, du développement des peuples (en particulier des pays du Sud), pour la décolonisation et pour la protection de l'environnement.

L'organisation s'est illustrée dans les campagnes et manifestations anti-missiles organisées entre 1979 et 1985 (qui ont rassemblé jusqu'à 300.000 personnes en 1983) pour s'opposer à l'implantation de missiles de l'OTAN en Europe. Après la chute du Mur de Berlin, qui marque la fin de l'affrontement Est-Ouest, la CNAPD mènera de campagnes sur la question des droits de l'Homme, de l'avancée de l'extrême droite et les problèmes sociaux tels que le chômage des jeunes et l'exclusion. Elle poursuit aujourd'hui un bon nombre de ses combats historiques dont la lutte contre l'armement nucléaire, notamment pour le retrait des bombes atomiques basées à Kleine Brogel, ou la lutte contre les discriminations.

Depuis sa création, la CNAPD plaide, milite et sensibilise :

- Pour un contrôle accru de la circulation de toutes les armes en vue d'un désarmement global, notamment nucléaire.
- Pour une juste répartition de la richesse.
- Pour une prévention de toute forme d'extrémisme qui conduit à la violence.
- Pour l'acquisition progressive d'un statut de neutralité de l'Union européenne dans la perspective d'une dissolution de l'OTAN.
- Pour le droit à l'objection de conscience à la guerre.
- Pour l'inclusion et la mixité sociales.
- Pour la recherche de solutions non violentes aux crises.
- Pour l'arrêt des guerres de toute sorte dans le monde.
- Pour la lutte citoyenne contre toutes les formes d'intolérance et les logiques d'exclusion, contre l'extrême droite.
- Pour le développement, la préservation de services publics de qualité et la défense des biens communs de l'humanité.
- Pour un modèle de société qui soit responsable et durable.
- Pour la recherche des causes fondamentales de la violence, des conflits et des guerres.
- Pour faciliter l'accès à la nationalité et à la citoyenneté.

2. Qui sommes-nous ?

Réunis dans une **plate-forme de coordination** de plaidoyer et d'actions, nous sommes un collectif d'associations, d'organisations de jeunesse et d'éducation permanente qui **partagent des valeurs** humanistes (au sens philosophique du terme) que nous voulons constitutives d'une démarche **progressiste, c'est-à-dire visant l'égalité, l'inclusion, la solidarité, la participation et le respect des altérités**. Cherchant à faire la synthèse la plus pertinente de la pluralité des opinions, la CNAPD exprime des idées de façon **indépendante** des structures et contenus politiques extérieurs. Elle promeut le choix et le travail de la Paix et de la Démocratie.

3. Le choix et le travail de la paix ?

Nous entendons la Paix comme un **idéal social et politique** qui nécessite, pour progresser dans la réalité, de faire l'objet de véritables choix politiques et d'un travail collectif. Ces choix et ce travail doivent contribuer à l'organisation collective et démocratique des citoyen-ne-s. Cela suppose une relation d'égalité entre êtres humains et le respect de la nature qui constituent des conditions à l'établissement d'une véritable Paix.

La CNAPD ne conçoit la Paix comme solide et durable que si la **justice sociale** prévaut. Persuadée que les conflits découlent des inégalités, de la cupidité et des injustices, elle est attentive à interroger les causes profondes de la violence. Aussi soutient-elle les processus qui permettent d'approfondir les solutions légales et concrètes de ces enjeux.

La CNAPD s'attache, via le dialogue, à proposer des solutions constructives et non-violentes en mesure de résoudre des situations conflictuelles. Pour y parvenir et dans l'objectif de comprendre les mécanismes qui génèrent des conflits, elle rassemble dans un premier temps une information apte à analyser et déconstruire de façon critique et rigoureuse les politiques, les valeurs et les logiques du système dominant qui ne favorisent pas le développement d'une Paix véritable. Dans un second temps, elle recherche des voies de résolution des conflits et des propositions de politiques plus appropriées à la réalisation à long terme de ses objectifs.

Cette ambition induit autant d'être attentif aux questions d'ordre géopolitique, écologique et géoéconomique au niveau mondial que d'identifier et d'interroger son identité, son point de vue et ses champs d'action. Son identité conduit la CNAPD à interroger de façon prioritaire toutes les institutions qui exercent des responsabilités aux niveaux des différentes entités belges, mais également aux niveaux européen, international et supranational auprès desquelles sa personnalité morale peut exiger des rapports et soumettre des doléances. Dans ce cadre, elle s'attache en priorité à questionner les modes de vie, les choix politiques, les choix sociaux et les choix économiques qui sont posés par les acteurs auxquels elle a légitimité à s'adresser, du/ de la citoyen-ne au plus haut des mandataires publics ou responsables privés.

Quelques grands principes auxquels nous adhérons au sein de la CNAPD :

Conscients que tout recours à la violence engendre davantage de souffrance et de destruction, conscients que tout usage de la force nourrit et génère l'injustice, nous, les membres de la CNAPD affirmons le principe de l'illégitimité de toutes les formes de violence (militaire, politique, sociale et économique) qui sont exercées pour résoudre une crise conflictuelle. La guerre ne peut jamais dignement préparer la Paix.

La condamnation stricte de la violence, le soutien solidaire et sincère aux populations et à la société civile, ainsi que le combat ferme contre l'injustice et toute forme de domination sont nos priorités dans le cadre de notre finalité fondamentale : le choix et la construction de la Paix.

L'affirmation de ce principe moral fort guide donc l'éthique de notre analyse et de nos thèses : la CNAPD étudiera en conséquence chaque conflit au cas par cas à la lumière critique de critères qui interrogent les manifestations spécifiques de violence. Ces critères incluent les justifications d'entrée en guerre, de la conduite de la guerre mais aussi de la construction de la Paix. Il se peut qu'elle reconnaisse alors que certaines manifestations de violence se comprennent - à défaut de se justifier - à la lumière des causes structurelles du conflit spécifique ou à la lumière d'une nécessité de légitime défense. Nous constatons toutefois qu'aucune tentative de justification d'un conflit interétatique récent n'a été en mesure de rencontrer les exigences éthiques de ces critères.

La CNAPD veut en priorité soutenir les populations qui sont victimes des guerres, des conflits ou des structures conflictuelles du monde. Elle exige avant tout que l'établissement de la justice soit une priorité et que toutes les initiatives capables d'accompagner la résolution des conflits soient soutenues. Elle encourage et soutient toute aide adressée aux victimes, depuis l'aide d'urgence jusqu'aux stratégies de plus longue haleine qui permettent la reconstruction digne et humaine. Sa lecture historique montre que toute utilisation de la violence dans de telles conditions a généré de nouvelles violences et nourri les terreaux d'une régénération des frustrations sources de violence.

La CNAPD soutient les principes de droit international public et de souveraineté des Etats, malgré la tension qui puisse exister entre les deux. Le droit international devrait être le reflet d'un gouvernement collectif qui œuvre en vue du bien de l'humanité entière, de la planète et de ses écosystèmes. Il doit à tout instant viser la Paix et le respect mutuel des peuples. Le recours à la guerre comme instrument de résolution de différends est condamné par le droit et la CNAPD encourage les Etats à renoncer à cet instrument. Elle souhaite d'ailleurs que le droit international interdise à une alliance militaire d'Etats comme l'OTAN de mener toute mission qui la porterait en-dehors du champ territorial de ses compétences. Dans l'attente de la réalisation de cette demande légitime, la CNAPD s'opposera à toute participation belge à une intervention de l'OTAN en dehors de ses états membres. Par contre, elle privilégie tous les moyens d'actions diplomatiques, juridiques, politiques et économiques pour résoudre les conflits dans une perspective de long terme. La sécurité des populations s'envisage pour elle dans cette perspective. Ici, la CNAPD partage largement l'analyse de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle identifie les causes profondes des menaces qui pèsent sur la stabilité mondiale et la Paix. Elle soutient les programmes mis en place pour lutter contre ces menaces structurelles.

La CNAPD adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies de 1948, ainsi qu'au pacte international relatif aux droits civils et politiques et au pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui en découlent, à la Convention européenne des droits de l'Homme et à leurs protocoles additionnels, droits dont elle a l'intuition du caractère universel et dont elle souhaite l'universalisation. A l'intérieur de ce socle de droits fondamentaux – des droits impératifs qui appartiennent par essence à l'Homme –, la CNAPD conçoit, reconnaît et respecte les différentes interprétations culturelles ou coutumières, pour autant qu'elles soient librement acceptées par tous les membres de la communauté. Afin de s'assurer de cette libre et commune acceptation, la CNAPD promeut la rencontre de tous les interlocuteurs et l'entretien d'un débat permanent.

La CNAPD soutient également le besoin essentiel de réforme radicale des institutions internationales actuellement existantes, voire leur dissolution lorsque leur fonctionnement est incompatible avec le respect des droits humains, afin de garantir une meilleure représentativité de la diversité du monde et une meilleure application de ces droits. La légitimité du droit international ne sera totale que lorsque cette représentativité sera atteinte. Elle soutient aussi qu'il est indispensable d'organiser une justice internationale indépendante des intérêts des acteurs de conflits et qui soit saisissable, applicable et contraignante à l'égard de toutes les personnes physiques et morales. En conséquence, la CNAPD revendique la mise en place d'une police de l'ONU, prévue par la Charte des Nations Unies mais toujours pas appliquée.

La CNAPD vise ainsi à terme un monde pacifié et démilitarisé. Elle observe que toute solution militaire pour répondre aux crises représente une défaite et est historiquement inefficace pour installer une Paix durable. Elle observe de façon critique et condamne les déséquilibres qu'elle constate entre les investissements militaires d'une part et les investissements indispensables à l'installation d'une Paix durable. Elle soutient donc toutes les initiatives qui encouragent un désarmement général. De façon transitoire, elle exige une réglementation stricte de la conception, de la fabrication et du commerce de toutes les armes.

La CNAPD condamne toute forme d'oppression d'un Etat sur un autre, d'un régime sur un peuple, d'un peuple sur un autre, d'un système économique sur un écosystème, ou de tout autre facteur sur un environnement humain et écologique. Il s'inscrit dans le mouvement historique d'opposition à toutes les formes de colonialisme ou d'impérialisme. La CNAPD soutient les peuples qui revendiquent leur liberté à disposer d'eux-mêmes et dont la légitimité aura été débattue et discernée par la CNAPD. Elle veut privilégier les solutions institutionnelles qui font droit aux principes de subsidiarité et de suppléance et qui reconnaissent et organisent les droits fondamentaux de toutes les communautés humaines, si possible à l'intérieur du système national préexistant. La CNAPD soutient les initiatives politiques, juridiques, diplomatiques et économiques visant au respect du droit fondamental de toute communauté à disposer d'elle-même.

La CNAPD se préoccupe de l'ensemble des guerres et des conflits, mais plus particulièrement ceux avec lesquels la Belgique entretient un lien : elle cherchera alors à mettre ces connexions en évidence.

4. Le choix et le travail de la démocratie ?

La CNAPD veut travailler à la promotion de la démocratie, entendue dans son sens étymologique comme un système qui organise les rapports sociaux d'une communauté donnée sur base, autour et avec le socle de droits fondamentaux.

La CNAPD considère ainsi la démocratie – le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple – comme un système politique nécessairement fait de droits et de devoirs, fondé sur la recherche de modes d'épanouissement collectifs, nécessairement pluriel, et respectueux de l'Homme et de son environnement. La CNAPD envisage les constructions de la Paix et de la Démocratie comme complémentaires et indissociables. Faire progresser ces idéaux dans nos sociétés passe par une éthique et un travail permanent de veille critique, de communication politique, de sensibilisation et de mobilisation citoyennes.

Quelques grands principes auxquels nous adhérons au sein de la CNAPD :

La CNAPD soutient les valeurs démocratiques et les libertés fondamentales de tout être humain telles que le droit à disposer de sa vie, à la dignité et à l'intégrité physique, la tolérance, la liberté de conscience et de religion, la liberté de la presse et de l'opinion, la liberté d'association et de l'expression, l'exercice libre de la citoyenneté. L'association estime que la réalisation juridique de cette liste et son application réelle dans la société sont des impératifs. La CNAPD combat toute forme de dictature ou d'oppression.

La CNAPD veut lutter contre les dévoiements et les instrumentalisation de la Démocratie et de la citoyenneté. Nous réaffirmons que le levier politique est un levier fort et prioritaire pour orienter la vie collective et ne pas réduire les êtres humains aux déterminismes consuméristes ou idéologiques. Le levier de décision collective ne saurait être asservi à des leviers qui défendent d'abord des intérêts particuliers. En ce sens, la CNAPD veut promouvoir les valeurs de l'égalité, de la solidarité et de la participation citoyenne.

La lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, contre le racisme, la xénophobie et toutes les autres formes de discrimination sont au cœur des préoccupations de la CNAPD. Elle promeut une société inclusive et égalitaire. Elle voit la diversité culturelle comme une richesse mais également une opportunité.

La CNAPD soutient fondamentalement la construction indispensable de la justice sociale : seules la résorption des inégalités socio-économiques structurelles et la remise en cause du système capitaliste peuvent permettre d'élaborer des projets démocratiques forts, collectivement partagés et soutenus par un sentiment inclusif d'appartenance digne et de solidarité. La CNAPD lutte donc pour un accès partagé aux biens communs et à une protection sociale universelle.

Elle pense que les citoyen-ne-s doivent être au cœur des processus de participation à la décision et du contrôle de son application. Un mouvement important de la société civile est vital et fécond pour le fonctionnement de la Démocratie.

Le combat pour davantage d'ouverture et d'égalité soutient le projet d'une société libre et pacifiée. Sa lecture du modèle de développement actuellement dominant amène la CNAPD à pointer l'incapacité structurelle du capitalisme à rencontrer ces exigences.

En conséquence, la CNAPD veut soutenir les combats collectifs et particuliers qui construisent des alternatives aux réalités économiques contemporaines et qui incarnent l'espoir de projets de société durables. Toujours en ce sens, elle conçoit le rapport à la nature non plus sous le signe de l'exploitation mais sous celui de l'utilisation consciente et durable des ressources offertes dans un écosystème fragile : un patrimoine commun pour un bien commun. La CNAPD soutiendra l'exploration et l'élaboration de systèmes économiques qui proposeront de rencontrer ces exigences sociales et environnementales. Elle continuera à dénoncer toutes les injustices et toutes les dérives que son analyse du système économique en vigueur mettra en évidence. Elle continuera à soutenir toutes les victimes des réalités économiques qui ne permettent pas de vivre dans la dignité.

5. Comment nous accordons-nous ?

À la CNAPD, nous cherchons en premier lieu à atteindre le consensus par l'exercice du débat constructif, démocratique, participatif, réciproque et respectueux. Sur la base d'une information libre et étayée, chacun est invité à parcourir du chemin pour inventer collectivement une position qui rassemble et fonde un argumentaire partagé.

6. Que faisons-nous ?

L'objet social de la CNAPD est de réaliser un travail de recherche et d'élaboration de plaidoyer dans l'optique de sensibiliser et mobiliser la population. Pour y parvenir, elle encourage la collaboration et l'échange d'information entre les membres et l'équipe de permanent-e-s. Elle mène sur cette base un travail de sensibilisation auprès des responsables politiques. Elle mène également ce travail auprès de l'opinion publique et privilégie l'adaptation pédagogique de sa démarche vers les jeunes. Elle organise ou s'associe à des manifestations en recherchant la mobilisation citoyenne conformément à son objet social.

7. Nous, associations membres, nous engageons à...

- ▶ Adhérer aux principes, valeurs et visions identifiés dans cette Charte.
- ▶ Nourrir les débats à la CNAPD grâce à de l'information rigoureuse dans une dynamique d'échange créatif et respectueuse de chacun en vue d'émettre des positions consensuelles qui puissent aussi être fortes, audacieuses et constructives.
- ▶ Encourager, soutenir, promouvoir dans nos réseaux et à l'extérieur les initiatives organisées ou soutenues par la CNAPD et y participer.
- ▶ Développer avec générosité cet esprit de plateforme et de réseau, respecter et favoriser la spécialisation et la subsidiarité des tâches, soutenir les partenaires qui défendent par un travail spécifique une position communément partagée par les membres de la CNAPD.